

**RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS**  
***Événement exclusif VIP VICHY***

1. Le commanditaire du concours est Uniprix, une division de Corporation Groupe Pharmessor (ci-après le « Commanditaire » ou « Uniprix ») et le fournisseur de prix est VICHY, une division de l'Oréal Canada inc. (ci-après le « Fournisseur de prix » ou « VICHY »).
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec ayant atteint l'âge de la majorité. Ne peuvent participer à ce concours le Commanditaire, les pharmaciens-proprétaire affiliés au Commanditaire, le Fournisseur de prix et les employés, les représentants et les mandataires de chacun de ceux-ci, un membre du jury (le cas échéant), ainsi que les personnes avec qui les personnes qui précèdent sont domiciliées. Sont également exclus du concours les employés de toute autre entreprise qui sont directement impliqués dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours.
3. Aucun achat requis. Il y a deux (2) façons de participer au concours ***Événement exclusif VIP VICHY***.
  - a) **Avec achat.** Il suffit de s'inscrire à un événement exclusif VICHY VIP officiel auprès des succursales Uniprix participantes, de participer à l'événement exclusif officiel entre le 19 septembre 2019 et le 2 octobre 2019, d'y acheter deux produits VICHY et de compléter et soumettre le formulaire de participation électronique de la section « Concours » du site [www.uniprix.com/fr/concours](http://www.uniprix.com/fr/concours) (URL) dûment complété (ci-après le « Bulletin de participation »). Chaque achat de deux produits VICHY vous donne une chance de gagner. Le participant doit s'assurer de compléter les champs obligatoires du Bulletin de participation, incluant le numéro de la facture valide de la transaction, la date de participation à l'événement exclusif VICHY VIP officiel dans une succursale Uniprix et le numéro de cette succursale Uniprix qui se trouve sur la facture. Les Bulletins de participation ne comportant pas ces informations où dont ces informations ne sont pas valides seront automatiquement rejetés.
  - b) **Sans achat.** Il suffit de faire parvenir (à l'adresse ci-dessous) un bulletin de participation écrit à la main comportant vos nom, adresse, code postal, numéros de téléphone (le jour et le soir) ainsi qu'un exposé manuscrit (non photocopié) d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous devriez gagner ce concours. Une seule participation pour la durée du concours.

**Uniprix**  
***Concours Événement exclusif VIP VICHY***  
5000, boul. Métropolitain Est  
Montréal (Québec) H1S 3G7  
À l'attention de : Thida Taing

4. Ce concours débute le 19 septembre 2019 et se termine le 2 octobre 2019 à 23 h 59. Un tirage au sort de deux gagnants sera effectué le mercredi 9 octobre 2019, à 13 h 00, au siège social d'Uniprix parmi tous les Bulletins de participation valides reçus. Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure de l'Est. Les gagnants seront contactés par téléphone et devront répondre aux critères d'admissibilité mentionnés au paragraphe 7 ci-dessous. Les noms des

gagnants seront également affichés dans la section concours du site Web d'Uniprix (Uniprix.com/fr/concours).

5. Les chances que le Bulletin de participation d'un participant soit sélectionné au hasard dépendent du nombre de bulletins de participation enregistrés et reçus conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

6. Deux (2) grands prix : d'une valeur approximative de 1500 \$ chacun (avant taxes), pour un total de 3000\$ qui consistent en :

Deux (2) paniers cadeaux de produits VICHY de 1500\$ chacun (avant taxes). Les gagnants choisiront les produits Vichy composant leur panier cadeau parmi ceux disponibles à la succursale où ils ont participé au concours, jusqu'à concurrence de la valeur du panier cadeau.

7. Afin d'être déclaré gagnant et de réclamer son prix, tout participant dont le nom a été sélectionné au hasard devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :

- a) Être joint par téléphone par le Commanditaire, le Fournisseur de prix ou un de leurs représentants dans les dix (10) jours suivant la sélection au hasard de son formulaire de participation, effectuée à la date mentionnée ci-haut au point 4.

- b) Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité à une question d'habileté mathématique, qui lui sera posée au téléphone par le Commanditaire, le Fournisseur de prix ou un de leurs représentants à un moment mutuellement convenu.

- c) Avoir rempli et signé un formulaire de déclaration, de consentement et d'exonération de responsabilité et l'avoir retourné à Uniprix dans le délai de 10 jours indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire. Par ce formulaire, le gagnant autorise notamment le Commanditaire, le Fournisseur du prix et leurs agents à utiliser son nom et/ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.

- d) Avoir rempli et signé, si requis, un formulaire de consentement et quittance sous la forme requise par le Fournisseur de prix ou ses agents les autorisant à utiliser le nom du gagnant et/ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération, et lequel formulaire de consentement et quittance devra être retourné à VICHY dans le délai de 10 jours indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.

8. La remise d'un prix est assujettie à la vérification de l'admissibilité et à la conformité au présent règlement. Tout participant sélectionné dont l'admissibilité, en vertu du présent règlement, ne peut être confirmée sera disqualifié. Si un participant sélectionné ne peut être joint dans le délai de dix (10) jours et s'il ne répond pas ou ne peut se conformer au présent règlement dans les dix (10) jours suivant l'avis de sélection, il sera disqualifié et perdra le prix ; le Commanditaire pourra alors, à sa seule et entière discrétion, tirer au sort un autre participant admissible avec qui il essaiera de communiquer et qui, à son tour, sera soumis aux mêmes règles de qualification. Les gagnants devront récupérer leurs prix dans la succursale Uniprix où ils ont participé avant la fermeture de la succursale le 31 décembre 2019.

9. Les noms des gagnants des grands prix pourront être transmis par la poste à toute personne qui en fera la demande, en joignant une enveloppe de retour préaffranchie à son envoi. Les demandes

doivent être adressées à l'attention de M<sup>me</sup> Thida Taing, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.

- 10.** En participant au concours, vous convenez d'accepter le prix tel que décrit au point 6, lequel ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent ou tout autre bien ou service. AUCUNE SUBSTITUTION DE PRIX N'EST PERMISE, SAUF À LA DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE OU DU FOURNISSEUR DE PRIX. LE COMMANDITAIRE ET LE FOURNISSEUR DU PRIX SE RÉSERVENT LE DROIT DE REMPLACER N'IMPORTE QUEL PRIX PAR UN PRIX DE VALEUR ÉQUIVALENTE OU SUPÉRIEURE SI, POUR UNE RAISON OU UNE AUTRE, UN PRIX NE POUVAIT ÊTRE ACCORDÉ COMME DÉCRIT.
- 11.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité le Commanditaire, le Fournisseur du prix, toute compagnie, société, fiduciaire ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à l'un de ceux-ci (incluant toutes les succursales du réseau Uniprix), leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, représentants et mandataires et toute autre personne impliquée de près ou de loin avec le présent concours (les « bénéficiaires ») relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de participer au concours ou l'en empêcher. Toute personne dégage également les bénéficiaires de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel, et par la transmission de toute information visant la participation au concours. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les bénéficiaires ne garantissent d'aucune façon que le site uniprix.com, ainsi que tout autre site lié au concours, le cas échéant, sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
- 12.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les bénéficiaires pour tout dommage qu'elle pourrait subir et renonce à tout jamais à réclamer aux bénéficiaires toute compensation ou tenter contre les bénéficiaires toute action ou invoquer toute cause d'action de quelque nature que ce soit, en lien avec (i) sa participation ou tentative de participation au concours, (ii) toute interruption ou mauvais fonctionnement des services postaux qui retarderaient ou empêcheraient la livraison du prix une fois qu'il a été expédié par le Fournisseur du prix, ou (iii) de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.
- 13.** Les gagnants reconnaissent qu'à compter de la remise du prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité du Fournisseur de prix.
- 14.** L'Oréal Canada, ses divisions, filiales et compagnies affiliées ne sont pas impliquées de quelque façon que ce soit dans la gestion ou l'administration du présent concours.
- 15.** Uniprix a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.

- 16.** En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ce règlement, le règlement de langue française prévaut. En cas de divergence entre une version imprimée de ce règlement et la version disponible en ligne sur le site Uniprix.com, le règlement disponible sur le site Uniprix.com prévaut.
- 17.** Le règlement du concours est disponible à la section Concours du site Uniprix.com pendant les six (6) mois suivant la date du tirage.
- 18.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**Annexe 1**  
**Succursales participantes**

<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Ville</b>	<b>Code postal</b>
Lehouillier J.-A., Larouche I., Gingras J	1801, 3e Avenue	Val-d'Or	J0L 2L0
Minville Marie-Noëlle et Isabelle	40, Avenue Doucet	Mont-Joli	G8Y 0A5
Bougie Sylvie	39A, rue des Oblats Nord	Ville-Marie	J9L 3J1
Arsenault,Laliberté,Mercier	611, 1ère Rue	La Pocatière	G1W 4T3
Grenier A., Lavoie M.-J. et Patry G.	333, Avenue de la Cathédrale	Rimouski	G1X 4V9
Dontigny Marc	701, boul. Thibeau	Trois-Rivières	J8X 4B7
Deschênes K, Drapeau C. et Gélinas H. S.	459, boul. Saint-Germain	Rimouski	J5L 2L1
Jean N., Côté P.	725, rue de Roxton	Acton Vale	J8E 3C1
Breton, Saudrais Janecek	14650, boul. Lacroix	Saint-Georges-de- Beauce	J2X 4S7
Rioux Didier et Larochelle Karine	78,A rue Principale	Saint-Antonin	J3B 5L2
Lachance Daniel	101, boul. Taché Ouest	Montmagny	J6A 7E9
Pellerin et Bureau	1920, 105e Avenue	Shawinigan	G8B 2V5
Jbeili V., Chouinard L.	784, rue Saint-Paul	Saint-Rémi	G8P 1N8
Dontigny Marc	4400, Côte Rosemont	Trois-Rivières	J1G 5G6
Blanchet Dary & L'Écuyer Yvon	939, boul. Albiny Paquette	Mont-Laurier	G2K 0A9
Graham Martin	3440, ch. des Quatre Bourgeois	Québec	J2B 7R3
Girard et Lahoud	811, Route Jean-Gauvin	Québec	J0P 1Z0
Beaulieu Lyse et Séguin Stéphane	200, promenade du Portage	Gatineau	G6V 6Z1
Martin Halley et Matthieu Leduc	872, montée Sainte-Thérèse	Saint-Jérôme	G3L 1J3
Couillard Gaétan	990, rue de Saint-Jovite	Mont-Tremblant	J1K 1K6
Parent Serge	795, boul. d'Iberville	Saint-Jean-sur- Richelieu	G4X 2A9
Germain Lyne	400, boul. du Séminaire Nord	Saint-Jean-sur- Richelieu	J2G 3N2
Fleury G., Dupuis F. et Bergeron P.	200, boul. Brien	Repentigny	G0S 2W0
St-Pierre Louis-Charles	933, avenue du Pont Sud	Alma	G9A 4N2
Duchesne Frédéric et Morin François	503, 3e Rue	Chibougamau	J5X 2V7
Fauteux Isabelle	1850, rue King Est	Sherbrooke	J6E 2K7
De la Bruère Nicolas B.	1150, boul. Lebourgneuf	Québec	J0J 1L0
Gilbert P., Gobeil D. et Martel P.	511, rue Hériot	Drummondville	J9X 4J1
Thériault N. et Laberge M.-F.	504, rue Principale	Saint-Zotique	G1C 0J3
Côté- Desjardins,Fiset,Parent,Trudel	7777, boul. Guillaume-Couture	Lévis	J3N 1T8
Picard Marc et Simard Stéphanie	248, rue Saint-Joseph	Saint-Raymond	J5V 1K3

Breton Geneviève et Tourigny Philippe	2235, rue Galt Ouest	Sherbrooke	J0R 1R3
Gagnon Martin et Fournier Vicky	39, montée de Sandy Beach	Gaspé	J8P 1H5
Dupont Isabelle	338, rue Saint-Jacques	Granby	G8H 2L2
Gosselin Manon et Bérubé Bernard	1285, rue du Pont	Saint-Lambert-de- Lauzon	G1J 1Y4
Houle Julie et Bordeleau Yves	12-4520, boul. des Récollets	Trois-Rivières	J6V 1H4
Dupuis François	122, rue Notre-Dame	L'Épiphanie	H4R 1Y8
Doucet C., Morin C. et Couillard G.	214, rue Papineau	Joliette	G0C 1K0
Gaboriault L., Émond M.-C. & Côté R.	343, rue Saint-Jacques	Napierville	J8B 1A7
Barrette Véronique et Bergeron Julie	430, Avenue Larivière	Rouyn-Noranda	H9H 3B5
Lavoie Laurier et Associés	2845, Avenue Saint-David	Québec	J3H 6K3
Proulx Pierre-Olivier	2300, boul. Du Millénaire	Saint-Basile-le- Grand	J2C 1J8
Gélinas Sylvain H.	290, rue Saint-Laurent	Louiseville	G6P 1L4
Bourassa, Halley et Leduc	222-G, chemin du Lac Millette	Saint-Sauveur	J3E 1G2
Dessureault Danyel et Beucage Martin	914, rue Maloney Est	Gatineau	J1X 2B6
Guay Daniel et Beaupré Julie	Ancien couvent des Ursulines	Roberval	G6E 1M5
Lavoie Laurier et Lavoie Jérôme- Henri	2485, boul. Sainte-Anne	Québec	G7G 4Z4
Champagne R., Bois J.P. & Dupuis F.	297, montée des Pionniers	Terrebonne	G5H 3S7
Kalfane Sheinaz et Kalfane Reza	3131, chemin Côte Vertu	Montréal	J3L 4Y3
Carbonneau Lebeau L. & Méthot- Pinel F.	500-102, Avenue Daigneault	Chandler	J8L 2H5
Poissant Jocelyn et Couillard Gaétan	555, boul. Ste-Adèle	Sainte-Adèle	J6T 4C5
Bergeron Pierre et Sgro Marisa	2963, boul. Saint-Charles	Kirkland	J1G 1B8
Boivin P.L., Lucier E et Hébert- Bernier A	466, boul. Sir Wilfrid-Laurier	Mont-Saint-Hilaire	J4B 0G6
Blanchette Nicolas	126, rue Hériot	Drummondville	H1L 3L2
Malette I.	7, rue de l'Aqueduc	Victoriaville	J2B 0H3
Lachapelle A. & Tondreau I.	126-1700, ch. du Fer à Cheval	Sainte-Julie	J0N 1P0
Lamontagne A. et Moffet S.	904, rue Principale Ouest	Magog	J5A 0M3
Leclerc Isabelle	1048, boul. Vachon Nord	Sainte-Marie	J5C 1A8
Girard K. et Perron D.	711, boul. Sainte-Geneviève	Saguenay	H7H 2V3
Minville Marie-Noëlle et Isabelle	1760, boul. Gaboury	Mont-Joli	H1E 1M5
Laroche Marc	569, boul. Richelieu	Richelieu	G4X 5H8
Côté N., Carbonneau E. et Savoie D.	620, avenue de Buckingham	Gatineau	J5R 3L4

Hoang David, Hoang Tu Ngan et Var Rachan	414, chemin Larocque	Salaberry-de-Valleyfield	G7X 1Y6
Mamodehousen Chemika	610, rue King Est	Sherbrooke	J8C 2A4
Paré J.-Philippe & Hamelin M.-Claude	520, rue d'Avaugour	Boucherville	J9H 1A2
Fiset Stéphane	8325, rue Notre-Dame Est	Montréal	J3G 6P5
Gilbert, Gobeil, Martel	3525, boul. Saint-Joseph	Drummondville	J7W 3Y3
Couillard Gaétan et Dupuis Véronique	2801, boul. des Promenades	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	J5R 2L7
Bissonnette-Roy M. et Janelle M.	113, rue Saint-Pierre	Saint-Constant	J1L 2A9
Charron Yvette	5300, boul. Saint-Laurent	Sainte-Catherine	J7J 2K8
Couillard Gaétan et Moretti Simon	6261, boul. des Laurentides	Laval	G8T 3M6
Le Hanh et Associés	7701, boul. Maurice-Duplessis	Montréal	G0S 2V0
Dufresne Monica et Gagnon-Roy Antoine	80, boul. Renard Est	Gaspé	H2C 1E3
Beaulieu Étienne	15, boul. Montcalm Nord	Candiac	G2B 4P1
Boudreau Caroline et Meddeb Emel	3751, boul. du Royaume	Saguenay	J3V 1Y8
Garceau, Gobeil, Couillard	4, rue Saint-Vincent	Sainte-Agathe-des-Monts	J6A 2R4
Adjaoud Samy	210, chemin d'Aylmer	Gatineau	J3B 7T1
Boivin P.L., Hébert-Bernier A. et Lucier E	863, boul. Yvon l'Heureux Nord	Beloeil	H7X 3S5
Dvorak P. et Leroux M.	111, boul. Cardinal-Léger	Pincourt	J6S 6V6
Gosselin A.	1400, Chemin de Saint-Jean	La Prairie	J0L 1C0
Grégoire S. et Thibault D.	330 rue des érables	Sherbrooke	G1G 3Y8
Sansregret Éric	13 714, boul. Curé Labelle	Mirabel	J3M 1G2
Dontigny Marc	385, boul. Sainte-Madeleine	Trois-Rivières	H7L 1L5
Lahoud Frédéric	980, Avenue du Palais	Saint-Joseph-de-Beauce	J6X 0G3
Laurin Marie-Yseult et Lussier Sandra	609, boul. Henri-Bourassa Est	Montréal	J7K 2L7
Ouellet G.	4770, Route Sainte-Geneviève	Québec	H7N 2J1
St-Jean Roxane	88, ch. de la Rabastalière O.	Saint-Bruno-de-Montarville	H1M 1B1
Martel J.-F., Desmarais N. & Tremblay M.	231, rue Notre-Dame	Repentigny	J3E 1W1
Gince Francis	395, rue Jacques Cartier Sud	Saint-Jean-sur-Richelieu	J7G 1B1
Duguay A., Deschênes P. et Allard L.	1, boul. Samson	Laval	G7H 1P6
Dion Geneviève et Douang-Boulom Phanthav	5233, boul. Hébert	Salaberry-de-Valleyfield	J7E 3K9

Gourdes Isabelle et Messier Daniel	4900, rue des Patriotes	Contrecoeur	H7Y 1Z8
Michaud-Belzile Julie	14 000, boul. Henri-Bourassa	Québec	J4R 1R5
Roussy Marthe	1310, rue du Pont	Marieville	J7P 2V2
Daigle Francis	173, boul. Sainte-Rose	Laval	J5Z 1V8
Haidaoui, Tran	2745, boul. de la Pinière	Terrebonne	J4Z 3G8
Bois Jean-Pierre et Dupuis François	880, montée Masson	Mascouche	J2K 2W4
Couillard Gaétan et Touchette Martin	279-B, boul. Cartier	Laval	J6K 1C5
Nguyen T.T.T. et Associés	6455, rue Beaubien Est	Montréal	J3T 1M9
Lachapelle A. & Tondreau I.	103-2033, rue Principale	Sainte-Julie	G1H 6P2
Delisle Sylvie	358, boul. Grande Côte	Boisbriand	G6V 6C4
Girard Kevin et Perron Dominique	80, rue Racine Est	Saguenay	J7P 4X4
Sansregret Eric	9, rue de l'Église	Sainte-Thérèse	H1A 4B1
Lefebvre Guylaine et Kaoukji Fatme	1271, boul. Jolibourg	Laval	H7R 1L7
Fleury, Dupuis & Bergeron	1445, rue Victoria	Saint-Lambert	H1T 1E3
Couillard Gaétan & Hébert Jean-François	142-A, 25e Avenue	Saint-Eustache	H1G 1K6
Pelletier Mélanie	1, rue Quintal	Charlemagne	J4Y 0N5
McDuff Anne-Catherine	5375, boul. Grande Allée	Brossard	G0N 1E0
Mailly Robert & Nguyen S. Quan	101, rue Albert	Cowansville	G1L 3R4
Benoit Jonathan et Lok Sam Ath	200, boul. d'Anjou	Châteauguay	J4L 3R2
Dontigny M., St-Arnaud J., Leblanc V.	400-2000, boul. Louis-Fréchette	Nicolet	H2R 1J9
Belmonte S. et De la Bruère N.	1190, boul. Louis XIV	Charlesbourg	J0L 2L0
Fiset Mario et Lemieux Marc-André	40, rte. du Président-Kennedy	Lévis	G8Y 0A5
Leduc M., Halley M. et Bolduc J.	509, rue Arthur Sauvé	Saint-Eustache	J9L 3J1
Pham Vinh The Jimmy et Lam Kar Man	13 170, rue Sherbrooke Est	Montréal	G1W 4T3
Deschênes Pascal	4769, boul. Dagenais Ouest	Laval	G1X 4V9
Bergeron Pierre	5388, rue Bélanger Est	Montréal	J8X 4B7
Cyr Marie-Claude	5850, boul. Léger	Montréal	J5L 2L1
Truong Kieu Quyen	8005, boul. du Quartier	Brossard	J8E 3C1
Du Brule Alexandre	400 avenue Champlain	Disraeli	J2X 4S7
Ratté Anne-Marie	3417, 1ere Avenue	Québec	J3B 5L2
Hassan I., Kassem Hassan Z. et Abran P.	2828, rue De Lyon	Longueuil	J6A 7E9
Lapointe P, Sévigny N et Martineau F	1275, Villeray	Montréal	G8B 2V5